



Mantes-la-Jolie : Le permis de louer met les propriétaires bailleurs en colère

Mantes-la-Jolie : Le permis de louer met les propriétaires bailleurs en colère : Les propriétaires désireux de mettre un bien en location devront bientôt demander un permis de louer à la mairie de Mantés-la-Jolie. En colère, ils font circuler une pétition. La mairie a reçu la semaine dernière les agents immobiliers de Mantés pour leur présenter le permis de louer. La délibération prise par la mairie de Mantés-la-Jolie lors du conseil municipal du 18 décembre dernier et visant à demander à chaque propriétaire bailleur un permis de louer à compter du 1 juillet prochain ne passe pas. Une pétition dans la ville L'UNPI78 (**Union nationale des propriétaires immobiliers** des Yvelines), par la voix de son président Pierre Mallet, s'insurge contre cette décision et fait circuler depuis la semaine dernière une pétition dans la ville. « Faire passer cette délibération le soir de l'élection du nouveau maire de la ville est tout de même un peu fort », a réagi Pierre Mallet. La raison du courroux du président et des propriétaires signataires de la pétition (une centaine de signatures ont été recueillies en l'espace de quelques jours, ndlr) est simple : Dans le texte de la pétition, l'UNPI78, dont le siège national est également farouchement opposé à ce permis de louer, rappelle que la quasi-totalité du parc ancien n'est « ni indigne, ni dégradé ou dans un état d'insalubrité. » Si pour Pierre Mallet, « la volonté de vouloir lutter contre les marchands de sommeil est louable, elle ne doit pas entraîner pour l'ensemble des propriétaires bailleurs de telles contraintes et pertes de temps ». De plus, selon lui, « les marchands de sommeil ne font pas signer de bail. Cette disposition n'aura par conséquent aucun effet sur eux. » Des contrôles quotidiens Un argument réfuté en bloc par Jean-Luc Santini, adjoint à l'urbanisme et à l'immobilier foncier. Afin d'alléger cette procédure, et comme le permet le texte de loi ALUR, l'UNPI78 préconise de délimiter des zones précises, voire seulement un ou plusieurs ensembles immobiliers. « C'est impossible ! », répond Jean-Luc Santini. « Cette proposition est irréaliste car les problèmes dans les appartements se déplacent... » Si la mairie a conscience qu'elle va imposer aux propriétaires bailleurs une démarche supplémentaire, elle s'engage également à l'alléger au maximum. « Nous nous organisons pour faire en sorte de délivrer les permis sous huit jours. C'est certes un véritable challenge pour les services de la ville, mais nous allons mettre œuvre tous les moyens nécessaires pour le relever », affirme Jean-Luc Santini. Il rappelle également que la majeure partie des bailleurs Mantais sont « de bons bailleurs ». La semaine dernière, la mairie a présenté aux agents immobiliers et aux sociétés de diagnostics ce dispositif. « Ils ont réagi positivement », explique-t-il. Dans tous les cas, Jean-Luc Santini l'affirme: « Cette délibération ne sera pas retirée. »